

# REFORME DES RETRAITES : tout comprendre, tout ce qu'il faut savoir !



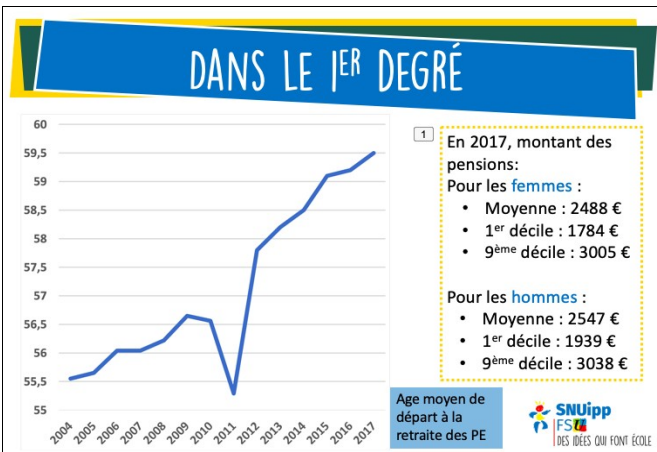
La réforme des retraites était une mesure phare du programme Macron qui a fait l'objet d'une pseudo consultation de citoyen-ennes et de concertations avec les organisations syndicales et employeurs, concertations pilotées par un haut-commissaire à la réforme des retraites JP Delevoye qui vient d'entrer au gouvernement.  
Ce projet de réforme va engendrer des réactions très vives pour l'ensemble des salarié-es.

**On va partir en retraite  
de plus en plus tard !**

**On va devoir travailler  
de plus en plus longtemps !**

### DES RÉFORMES... DES RÉGRESSIONS

Fonction publique	Avant 2004	2004 Réforme Fillon	2011 Réforme Woerth	2014 Réforme Hollande
Age d'ouverture des droits à la retraite	60 ans (Cat. sédentaire) 55 ans (Cat. Active)		62 ans (Cat. sédentaire) 57 ans (Cat. Active)	
Age pour une retraite sans décote		65 ans	67 ans	
Nombre d'années requises pour une retraite à taux plein	37,5 ans (150 trimestres)	40 ans (160 trimestres)	41,5 ans (166 trimestres)	43 ans en 2035 (172 trimestres)
Décote	aucune	-1,25% par trimestre manquant, jusqu'à 25%		
CPA	A partir de 55 ans	A partir de 58 ans	Suppression de la CPA	
Bonification pour enfants	4 Trimestres par enfant	2 trimestres par enfant de durée d'assurance ou validation des périodes d'interruption	Fermeture progressive du départ anticipé des mères de 3 enfants	



Les réformes successives ont mécaniquement abouti à un fort recul de l'âge moyen de départ des enseignant-es du 1<sup>er</sup> degré. Depuis 2003 avec la hausse de la durée de référence et 2010 avec le recul des bornes d'âge, **l'âge de départ augmente sans cesse** pour les enseignants des écoles. Cette hausse est d'autant plus visible que les instituteurs pouvaient partir à 55 ans.

**Impossible de savoir le taux de sa retraite avant de partir !**

**La valeur du point peut changer tous les ans !**

### UN SYSTÈME PAR POINTS

**1** Valeur d'<sup>1</sup> chat : 10 € = 1 point

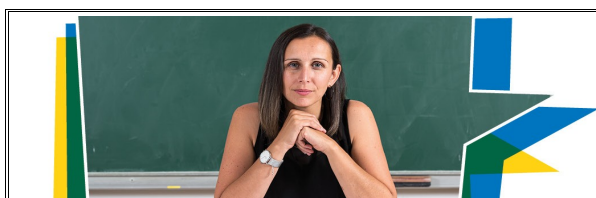
**2** Valeur d'<sup>2</sup> service : 1 point = 0,55€

**3** Attention : Valeurs proposées pour l'année de 2025 pour un départ à 64 ans. Mais après **5** **7**

**6** Un exemple : Un salaire (avec indemnités) : 2500 €  
Montant prélevé pour cotisation : 703€  
Montant sur lequel on va se créer des droits directs : 632,8€  
Points acquis : 63,28€

Donc pour un an : 759,3 points  
Soit 417,62 € bruts de pension annuelle

**Cadre budgétaire contraint**    **Difficulté de calculer sa pension avant l'année de son départ**    **Plus besoin de réforme !**



**ÊTRE CONSIDÉRÉ-E,  
ÇA COMMENCE  
PAR ÊTRE MIEUX PAYÉ-E.**

**C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?**

## Quelle différence entre aujourd'hui et demain ?


Si la France fait partie des pays où l'espérance de vie à la naissance est la plus grande, 85,3 ans pour les femmes et 79,5 pour les hommes (2017), **il n'est en pas de même pour l'espérance de vie en bonne santé :**

- **64,9 ans pour les femmes**
- **62,6 ans pour les hommes**

En Suède, l'EVBS est de 73,3 ans pour les femmes et de 73 ans pour les hommes.

CONCRÈTEMENT					
Carrière « normale » PE au 7 <sup>ème</sup> échelon de la Hors-Classe			Carrière « rapide » PE au 4 <sup>ème</sup> échelon de la Classe Exceptionnelle		
Système actuel		Système par points		Système par points	
64 ans 172 T	2 623 €	64 ans	1 643 €	64 ans 172 T	2 639 €
63 ans 168 T	2 434 €	63 ans	1 513 €	63 ans 168 T	2 449 €
62 ans 164 T	2 251 €	62 ans	1 387 €	62 ans 164 T	2 264 €

**En net, mensuel**

 **SNUipp FSU**  
DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

**La baisse de pension serait entre 800€ et 1000€ en moins par mois.**

### LES PROPOSITIONS SNUIPP ET FSU

Départ à **60 ans** avec **75%** et **37,5** années, sans décote ni surcote

- Prise en compte **études**, stages, chômage
- Aménagement **fin de carrière**
- **Droits liés aux enfants**
- **Polypensionnés**
- Pensions **indexées sur les salaires**

 **SNUipp FSU**  
DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

## Les propositions de la FSU

**départ à 60 ans  
75% du salaire  
37,5 annuités**

La FSU revendique :

- Sécourir l'emploi depuis l'entrée des jeunes dans la vie active jusqu'au maintien des seniors dans l'entreprise ;
- **Garantir le départ à 60 ans** avec un niveau de pension d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète ;

→ Garantir un **minimum de pension** protégeant véritablement les salariés et fonctionnaires ayant eu des carrières courtes ;

→ **Prendre en compte la fatigue** au travail, sa pénibilité en aménageant les fins de carrière ;

→ Obtenir de véritables « compensations » familiales et conjugales pour les femmes et **réaliser l'égalité professionnelle femmes/hommes** ;

→ Prendre en compte les périodes de formation ;

→ Prendre en compte la situation des polypensionnés : en particulier par la proratisation du calcul de la pension ;

## On peut faire autrement !

En 1946, le Conseil National de la Résistance a réussi à bâtir un système pour toutes et tous.

Selon les prévisions du Conseil d'Orientation des Retraites, les régimes de retraites actuels sont quasiment à l'équilibre.

L'équivalent de 5 points de PIB est nécessaire pour revenir sur les réformes précédentes. Même si cela semble compliqué, l'histoire nous montre que **ce sont les choix de société qui déterminent l'avenir.**

**De nombreuses actions, mobilisations vont être proposées, une réaction à la hauteur de la réforme est nécessaire !**

**Le SNUipp-FSU et la FSU comptent sur vous pour être au rendez-vous des actions à venir !**

